

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

-----oOo-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 1<sup>er</sup> Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Délégués présents : 30 délégués (24 titulaires – 6 suppléants)	Voix Pour : 30
Dont membres votants à voix délibérative : 30 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 16 Janvier 2017	Abstention : 0

### Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Fosset, Mr Stanislawski, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Pillière, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mme Tétard, Mr Magnier, Mr P. Simon, Mr Lauweryns, Mr Krabal, Mme Simon, Mr Saroul, Mr Marinel.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Philippon, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis.

---

**Objet : Tableau des emplois : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe** N°20170212

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 20161212 du 06 Décembre 2016,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

### **FONCTIONNAIRE :**

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 h 00,

.../...

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'adopter le tableau des emplois ainsi modifié :

<b>Emplois permanents</b>				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
<b>Secteur Administratif :</b>				
Attaché Principal	A	1	1	<i>Temps complet</i>
Rédacteur	B	1	1	<i>Temps non complet 5h/sem</i>
Rédacteur	B	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif Principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif	C	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif	C	3	3	<i>Temps complet</i>
<b>Adjoint administratif Principal 2<sup>e</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b><i>Temps complet</i></b>
<b>Secteur technique :</b>				
Ingénieur Principal	A	1	1	<i>Temps complet</i>
Ingénieur Territorial	A	1	1	<i>Temps complet</i>
Technicien	B	1	1	<i>Temps complet</i>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	<i>Temps complet</i>
S/TOTAL		<b>13</b>	<b>9</b>	
<b>Emplois non permanents</b>				
Rédacteur	B	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint Administratif	C	1	0	<i>Temps complet</i>
S/TOTAL		<b>2</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>9</b>	

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'Union des Services d'eau du Sud de l'Aisne, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

- La présente délibération annule et remplace la délibération N°20161212 portant sur le tableau des emplois de l'USESA en date du 06 Décembre 2016.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Marcel CHATELAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170201-20170212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2017

